

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 25 avril 2019  
N°2019-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Soisy-sur-Ecole,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R. 325-14, R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à 412-33 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**Vu** la demande produite par Monsieur Alain CERF, **entreprise Bouygues E&S** à Etampes pour la création d'un nouveau branchement d'électricité pour le compte de la SICAE au niveau du 22 rue de la Bourgogne (propriétaire Madame Sandrine TRANCHANT),

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Afin de permettre la réalisation de travaux pour la création d'un branchement électrique au niveau du 22 rue de la Bourgogne, **la vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules** entre le 2 mai 2019 à partir de 7h00 et le vendredi 17 mai 2019 jusqu'à 17h00.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de Monsieur Alain CERF (Entreprise Bouygues E&S à Etampes) pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 5 :** Monsieur Bernard MARMIER maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 25 avril 2019  
Philippe BERTHON, Maire

